

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 05 MARS 2024**

N°2024_010,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 05 mars à 19 heures 05, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 28 février 2024.

Nombre des membres en exercice : 17

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Imen DE SMEDT, Yann FILLON, Olivier GAUTIER Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Monique VINCENT.

Absents représentés :

Elisabeth NOBLOT qui a donné son pouvoir à Yann FILLON.
Martine PUCEL qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Mathieu GERMAIN, Gabrielle NOBLOT, Noëlle THAON, Agnès WATRIN.

Bruno GIARDINO arrive à 19h43, à partir du point n°5 inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Modification des tableaux des effectifs

Monsieur le Vice-président, expose au conseil d'administration qu'en vertu de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Ainsi, il est proposé au conseil d'administration de procéder comme suit :

.../...



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 SEANCE DU 05 MARS 2024**

N°2024_010, suite 1.

CCAS :

Modifications au 1^{er} mars 2024				
FILIERE	NOMBRE DE POSTE(S) SUPPRIME(S)	POSTE(S) SUPPRIME(S)	NOMBRE DE POSTE(S) CREE(S)	POSTE(S) CREE(S)
La charge de travail de l'agent a été réévaluée en fonction des besoins de l'accueil du Riondel. Aussi, il convient donc de modifier la quotité de travail de l'agent.				
Sociale	1	Agent social (temps complet)	1	Agent social à (temps non complet - 34/35 ^{ème})

FOYER :

Modifications au 1^{er} mars 2024				
FILIERE	NOMBRE DE POSTE(S) SUPPRIME(S)	POSTE(S) SUPPRIME(S)	NOMBRE DE POSTE(S) CREE(S)	POSTE(S) CREE(S)
Un agent intervient à la fois pour le portage de repas à hauteur de 16% et à la fois au service d'aide à domicile à hauteur de 64 %. Aussi, il est proposé de créer un poste à temps non complet à 5,6 heures.				
Sociale			1	Agent social à (temps non complet - 5,6/35 ^{ème})

.../...

Extrait
 des délibérations et décisions municipales
 certifié conforme au registre

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 05 MARS 2024**

N°2024_010, suite 2.

AIDE A DOMICILE :

Modifications au 1^{er} mars 2024				
FILIERE	NOMBRE DE POSTE(S) SUPPRIME(S)	POSTE(S) SUPPRIME(S)	NOMBRE DE POSTE(S) CREE(S)	POSTE(S) CREE(S)
Un agent intervient à la fois pour le portage de repas à hauteur de 16% et à la fois au service d'aide à domicile à hauteur de 64 %. Aussi, il est proposé de modifier la quotité de travail de l'agent.				
Sociale	1	Agent social (temps non complet -28 heures)	1	Agent social à (temps non complet - 22,40/35 ^{ème})

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées,

Prévoit et inscrit au budget les crédits nécessaires au Chapitre 012,

Autorise monsieur le président à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

.../...

Extrait
des délibérations et décisions municipales
Certifié conforme au registre

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 05 MARS 2024**

N°2024_010, suite 3.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Extrait

des délibérations et décisions municipales
certifié conforme au registre

**Le secrétaire de séance
Emeline ROBIN**



**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 11 mars 2024
et publication ou notification le 11 mars 2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 05 MARS 2024**

N°2024_011,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 05 mars à 19 heures 05, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 28 février 2024.

Nombre des membres en exercice : 17

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Imen DE SMEDT, Yann FILLON, Olivier GAUTIER Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Monique VINCENT.

Absents représentés :

Elisabeth NOBLOT qui a donné son pouvoir à Yann FILLON.
Martine PUCEL qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Mathieu GERMAIN, Gabrielle NOBLOT, Noëlle THAON, Agnès WATRIN.

Bruno GIARDINO arrive à 19h43, à partir du point n°5 inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Modification du règlement intérieur

Monsieur le Vice-président, expose au conseil d'administration qu'en vertu du passage à la nomenclature M57, le règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS depuis son adoption le 3 novembre 2020 doit être modifié en application du III de l'article 106 de la loi NOTRÉ du 7 août 2015.

En application de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 entrés en vigueur le 1er juillet 2022, les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels doivent désormais être publiés sous format électronique.

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 05 MARS 2024**

N°2024_011, suite.

- **L'article 14 « Débat d'orientation budgétaire » est modifié,**
- **L'article 22 « Compte-rendu » est modifié.**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Approuve la modification du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Le secrétaire de séance
Emeline ROBIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 11 mars 2024
et publication ou notification le 11 mars 2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 05 MARS 2024**

N°2024_012,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 05 mars à 19 heures 05, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 28 février 2024.

Nombre des membres en exercice : 17

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Imen DE SMEDT, Yann FILLON, Olivier GAUTIER Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Monique VINCENT.

Absents représentés :

Elisabeth NOBLOT qui a donné son pouvoir à Yann FILLON.
Martine PUCEL qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Mathieu GERMAIN, Gabrielle NOBLOT, Noëlle THAON, Agnès WATRIN.

Bruno GIARDINO arrive à 19h43, à partir du point n°5 inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Acceptation d'un don

Monsieur le Vice-président, expose au conseil d'administration le souhait de la congrégation bouddhiste de Montchardon de remercier la collectivité pour le prêt de chaises à l'occasion d'un de leurs événements en faisant un don de trois cents euros (300 €) pour soutenir les œuvres sociales de Saint-Marcellin.

A cet effet, monsieur le président propose à l'assemblée d'accepter le don en chèque d'un montant de trois cents euros (300 €).

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Autorise l'encaissement de ce don de trois cents euros (300 €) en chèque.

Adoptée à l'unanimité

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 05 MARS 2024**

N°2024_012, suite.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Extrait

La présente délibération est publiée sur le site internet de la commune de Saint-Marcellin

Certifié conforme au registre

**Le secrétaire de séance
Emeline ROBIN**



**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 11 mars 2024
et publication ou notification le 11 mars 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 05 MARS 2024**

N°2024_013,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 05 mars à 19 heures 05, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 28 février 2024.

Nombre des membres en exercice : 17

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Imen DE SMEDT, Yann FILLON, Olivier GAUTIER Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Monique VINCENT.

Absents représentés :

Elisabeth NOBLOT qui a donné son pouvoir à Yann FILLON.
Martine PUCCEL qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Mathieu GERMAIN, Gabrielle NOBLOT, Noëlle THAON, Agnès WATRIN.

Bruno GIARDINO arrive à 19h43, à partir du point n°5 inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Budget primitif 2024 - Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Vice-président, rappelle que l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'un débat doit avoir lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat situera les tendances économiques internationales et nationales, apportera un éclairage sur l'évolution du contexte de l'action publique locale, et permettra de mettre en lumière les évolutions financières de la collectivité.

Il permettra également d'exprimer les orientations politiques en matière de politique sociale pour l'exercice à venir et plus largement le mandat 2020 / 2026.

.../...

Extrait
des délibérations et décisions municipales
Certifié conforme au registre

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 05 MARS 2024**

N°2024_013, suite.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Prend acte du débat d'Orientations Budgétaires présenté.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Le secrétaire de séance
Emeline ROBIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 11 mars 2024
et publication ou notification le 11 mars 2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 05 MARS 2024**

N°2024_014,

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

et le 05 mars à 19 heures 05, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Marcellin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 28 février 2024.

Nombre des membres en exercice : 17

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Imen DE SMEDT, Yann FILLON, Olivier GAUTIER Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Monique VINCENT.

Absents représentés :

Elisabeth NOBLOT qui a donné son pouvoir à Yann FILLON.
Martine PUCEL qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Mathieu GERMAIN, Gabrielle NOBLOT, Noëlle THAON, Agnès WATRIN.

Bruno GIARDINO arrive à 19h43, à partir du point n°5 inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

Objet : Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président sur délégation du conseil d'administration en application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le vice-président rend compte au conseil des opérations effectuées dans le cadre de la délégation d'attributions du conseil d'administration accordées par délibération N°2020_027 en date du 28 juillet 2020,

Vu l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles,
Vu la délégation accordée à monsieur le président par délibération N°2020_027 en date du 28 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil d'administration les décisions prises par monsieur le président en vertu de cette délégation,

Le conseil d'administration prend note des décisions suivantes prises par monsieur le président :

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 05 MARS 2024**

N°2024_014, suite 1.

- Contrats, convention, avenants et baux signés en vertu de la délégation de pouvoir au président

CONTRATS, CONVENTIONS, AVENANTS ET BAUX SIGNES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU PRESIDENT DU CCAS

N° DE PIECE INTERNE	TYPE DE PIECE	TIERS - CP VILLE	OBJET	DUREE DU CONTRAT	MONTANT € TTC	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT
2024_003	Convention occupation du domaine public	HAMMACHE Cécile - 38160 SAINT ANTOINE L'ABBAYE	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 11/01/2024 au 11/01/2024	10 €	11 janvier 2024
2024_004	Convention occupation du domaine public	CONSEIL DEPARTEMENTAL - 38022 GRENOBLE CEDEX 1	Mise à disposition de la Maison Beausoleil	Du 16/01/2024 au 31/12/2024	Gratuit	16 janvier 2024
2024_005	Convention de prestations de services	ASSOCIATION LA TERRE NOMADE - 38160 MURINAIS	Ateliers poterie à la Fabrik	Du 1/01/2024 au 31/12/2024	sur présentation des factures des matières premières	23 janvier 2024
2024_006	Conventions de partenariat	COLRUYT - 38160 SAINT-MARCELLIN	Modalités de mise en œuvre des bons d'achat dans le cadre des aides sociales facultatives	Du 23/01/2024 au 22/01/2027	sur présentation des factures et des bons d'achat	23 janvier 2024
2024_007	Convention occupation du domaine public	BINOT LUCAS - 38160 SAINT-MARCELLIN	Accueil et accompagnement de l'étudiant sur le Campus connecté	Du 15/01/2024 au 30/06/2024	gratuit	24 janvier 2024
2024_008	Convention occupation du domaine public	MOULOUDI SOUMEYA - 38160 SAINT-MARCELLIN	Accueil et accompagnement de l'étudiant sur le Campus connecté	Du 18/11/2023 au 01/08/2024	gratuit	24 janvier 2024
2024_009	Convention de cession droit exploitation d'un spectacle	DELALUNE - 38100 GRENOBLE	Organisation de 4 représentations	Du 7/10/2023 au 4/05/2024	2 000 €	25 janvier 2024
2024_010	Convention de prestations de services	DE FIL EN CONTES - 69210 LENTILLY	Atelier découverte de contes interactifs à destination des familles	Du 28/02/2024 au 28/02/2024	150 €	25 janvier 2024
2024_011	Convention de prestations de services	SIEL BLEU - 67000 STRASBOURG	Ateliers gym prévention santé	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	57 € / heure	25 janvier 2024
2024_012	Convention occupation du domaine public	MONSEU DE BODINAT Paul - 38160 SAINT-VERAND	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	970 €	29 janvier 2024

CONTRATS, CONVENTIONS, AVENANTS ET BAUX SIGNES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU PRESIDENT DU CCAS

N° DE PIECE INTERNE	TYPE DE PIECE	TIERS - CP VILLE	OBJET	DUREE DU CONTRAT	MONTANT € TTC	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT
2024_013	Convention occupation du domaine public	HAMMACHE Cécile - 38160 SAINT ANTOINE L'ABBAYE	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 16/01/2024 au 16/01/2024	10 €	29 janvier 2024
2024_014	Convention occupation du domaine public	FONTAINE ISABELLE - 38470 COGNIN LES GORGES	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 22/01/2024 au 23/01/2024	20 €	29 janvier 2024
2024_015	Convention occupation du domaine public	HAMMACHE Cécile - 38160 SAINT ANTOINE L'ABBAYE	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 24/01/2024 au 24/01/2024	10 €	29 janvier 2024
2024_016	Convention occupation du domaine public	FONTAINE ISABELLE - 38470 COGNIN LES GORGES	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 26/01/2024 au 26/01/2024	10 €	29 janvier 2024
2024_017	Convention de prestations de services	COMMUNAUTE DU PAYS VOIRONNAIS - 38518 VOIRON CEDEX	Organisation de 2 ateliers de sensibilisation sur le site d'INNOVADOM pour les aides à domicile	Du 1/02/2024 au 31/12/2024	80 € par demi-journée	29 janvier 2024
2024_018	Convention de prestations de services	ALMA ISERE - 38100 GRENOBLE	Organisation d'une prestation de sensibilisation, repérage et prévention de la maltraitance chez les personnes âgées pour les aides à domicile	Du 14/03/2024 au 14/03/2024	23,64 € (frais de déplacement)	2 février 2024
2024_019	Convention occupation du domaine public	LAGUONIE Bastien - 38160 SAINT MARCELLIN	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 3/01/2024 au 4/02/2024	20 €	6 février 2024
2024_020	Convention occupation du domaine public	CHARLES Karine - 38840 SAINT LATTIER	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 31/01/2024 au 31/01/2024	10 €	6 février 2024
2024_021	Convention de prestations de services	SARL FERLIN CHRISTIAN - 38160 SAINT-MARCELLIN	Dispositif du transport à la demande (TAD)	Du 1/03/2024 au 28/02/2027	Prise en charge CCAS = 4,50 € ou 3 € ou 0,80 € par trajet	6 février 2024
2024_022	Convention occupation du domaine public	HAMMACHE Cécile - 38160 SAINT ANTOINE L'ABBAYE	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 06/02/2024 au 06/02/2024	5 €	6 février 2024

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 05 MARS 2024**

N°2024_014, suite 2.

Extrait
des délibérations et décisions municipales
conforme au registre

CONTRATS, CONVENTIONS, AVENANTS ET BAUX SIGNES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU PRESIDENT DU CCAS

N° DE PIECE INTERNE	TYPE DE PIECE	TIERS - CP VILLE	OBJET	DUREE DU CONTRAT	MONTANT € TTC	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT
2024_023	Convention occupation du domaine public	FONTAINE ISABELLE - 38470 COGNIN LES GORGES	Mise à disposition d'un poste de travail au sein d'un espace de coworking	Du 08/02/2024 au 08/02/2024	5 €	8 février 2024
2024_024	Convention occupation du domaine public	ASSOCIATION AMAP - 38160 SAINT-MARCELLIN	Mise à disposition de l'espace Riondel pour la collecte des paniers	Du 01/03/2024 au 28/02/2025	Gratuit	8 février 2024
2024_025	Convention de prestations de services	CENTRE EN'AMOUR - 38100 CHEVRIERES	Atelier de ressourcement pour les parents	Du 27/03/2024 au 27/03/2024	36 € par séance individuelle et 54 € par séance duo	13 février 2024
2024_026	Contrats d'assistance et de maintenance	ARCHE MC2 - 13090 AIX EN PROVENCE	Maintenance logiciels perceval et lancetot	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	2 519,66 €	15 février 2024
2024_027	Contrats d'assistance et de maintenance	ARCHE MC2 - 13090 AIX EN PROVENCE	Maintenance logiciel domatel	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	1 852,39 €	15 février 2024

• Décisions du centre communal d'action sociale

CHRONO DES DECISIONS MUNICIPALES DU CCAS				
Date de la décision	N° de décision (2024_XXX)	Nature de l'acte	périmètre / thématique	N° de page registre
25/01/2024	2024_001	Décision municipale	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC ASSO ALMA ISERE	1
25/01/2024	2024_002	Décision municipale	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE CIAS DU PAYS VOIRONNAIS	2

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**Le secrétaire de séance
Emeline ROBIN**

**Le vice-président du CCAS,
Jean-Yves BALESTAS**

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 11 mars 2024
et publication ou notification le 11 mars 2024**